

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
02/03/2018

L'an deux mille dix huit et le douze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU (Proc.) Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH.

Absente excusée : Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n° 3.10

Remplacement du matériel informatique dans les deux écoles.

Engagement de dépenses.

Demande aide financière Conseil Départemental.

Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le matériel informatique des deux écoles est ancien et que le remplacement est indispensable pour permettre l'utilisation de logiciels pédagogiques et pour réaliser une connexion internet dans de bonnes conditions. L'école maternelle est composée de 2 classes et l'école élémentaire de 3 classes.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'équipement réalisé par Monsieur Jean-Jacques MUL Enseignant Référent aux Usages du Numérique et des différents devis relatifs à ce projet :

- AltSysnet de Cazères 31220, devis global pour les écoles maternelle et élémentaire,
- Bis Repetita de l'Union 31240, devis global pour les écoles maternelle et élémentaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition de projet d'équipement informatique pour les 2 écoles de Bouspens ainsi que les devis fournis par les sociétés AltSysnet pour un montant de 3 664,92 € HT et celui de Bis Répétita pour un montant de 2 618,33 € H.T et de réaliser cette installation durant le 3^o trimestre de l'année scolaire en cours.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- de confier le projet d'équipement informatique des 2 écoles aux sociétés AltSysnet pour un montant de **TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE EUROS QUATRE VINGT DOUZE CENTS (3 664 € 92) H.T** et Bis Répétita pour un montant de **DEUX MILLE SIX CENT DIX HUIT EUROS (2 618 € 33) H.T** ;
- de réaliser cette installation durant le 3^o trimestre de l'année scolaire en cours ;
- de demander une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- d'inscrire cette dépense à l'article 2183 du Budget 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **15.03.2018**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 14 mars 2018

